

**COMPTE-RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 14 JANVIER 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 19-001 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION INVESTISSEMENT
POUR L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section investissement du budget assainissement, avant le vote du Budget Primitif 2019, et conformément à l'article L 1612 - 1^{er} du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de prévoir l'ouverture de crédits en section investissement pour l'exercice 2018, dès le 2 janvier 2019.

Ainsi, certaines dépenses urgentes de travaux pourront être engagées et réglées, sans attendre le vote du Budget Primitif, prévu en mars 2019.

Il indique que cette ouverture de crédits est plafonnée à 25 % des crédits votés lors du BP 2018 et qu'ils seront obligatoirement reconduits au BP 2019.

L'affectation des crédits par article est la suivante :

Chapitre 21		Chapitre 23	
Article 2111	12 176.44 €	Article 2315	1 250 €
Article 21351	2 500 €		
Article 21532	7 500 €		
Article 21562	5 000 €		
Article 2157	7 500 €		
Total	34 676.44 €	Total	1 250 €

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

